



Association locale de protection de l'environnement

Membre de Sarthe Nature Environnement

LETTRE D'INFORMATION

N° 27 — JUILLET 2019

Festival Nature et Environnement

Les 18, 19 et 20 janvier, GSPP organisait son 6ème Festival Nature Environnement, nous dressons un bilan très positif de cet événement.

Les commentaires des spectateurs ont été très enthousiastes, en particulier à la sortie de la "Conférence ornitho-décalée" des Chanteurs d'Oiseaux. Le ton humoristique, et en dehors des sentiers battus de ce spectacle en a fait une très belle surprise devant une salle comble de plus de 300 spectateurs.

Avant cela, le vendredi après-midi était dédié aux 250 enfants de l'école de Moncé.

Ensuite, la soirée d'ouverture, en partenariat avec Sarthe Nature Environnement était consacrée à la permaculture. Un documentaire, suivi d'un débat très interactif s'est tenu devant plus de 150 personnes.

Les modules du samedi ont proposé des sujets sur le réchauffement climatique, la sylviculture et sa filière bois, un diaporama sur la faune et la flore des Cévennes suivi d'un autre sur la vie des sternes.

L'humour de "L'avis des mouches" apportait un sourire à l'ensemble.

Le documentaire "La terre vue du cœur", projeté en soirée, nous interpelle sur l'inquiétante diminution de biodiversité et nous propose des solutions au bénéfice des générations futures. Hubert Rives nous y conseille d'adopter la position de Churchill : savoir dire non et s'opposer à tous les projets et toutes les situations néfastes à la vie sur terre.

Pour cette 6ème édition, nous constatons encore une augmentation de fréquentation. Au total, 985 entrées ont été délivrées, tous spectacles confondus à quoi s'ajoute la fréquentation du forum (d'accès gratuit). Une vingtaine d'exposants et stands associatifs y proposaient des sujets liés à notre environnement, la nature et toute la vie qui la constitue. Six photographes animaliers exposaient leurs magnifiques clichés de grands mammifères, oiseaux et insectes.

Toute l'équipe de bénévoles vous donne rendez-vous les 17, 18 et 19 janvier 2020 pour la septième édition !

Gilles Guérin

CONTACTS

Présidente :
Chantal Blossier
02 43 42 55 37

Vice-Président :
Jean-Louis Bellanger
02 43 21 86 83

Secrétaire :
Gilles Guérin
02 43 21 15 83

Trésorier :
Alain Fillâtre
02 43 42 07 39

Site Internet :
<http://gspp.asso.st>

Email :
contact@gspp.asso.st

Infos vidange de fosses :
Jean-Claude Lecomte
02 44 02 12 33

Les insectes en voie de disparition

L'Europe aurait perdu près de 80 % de ses insectes en moins de 30 ans !

Tant mieux vont dire certains et pourtant ce n'est pas bon signe ! Sans doute serions-nous plus sensibles à la disparition des grands animaux, mais les insectes sont d'une importance vitale pour les écosystèmes.

Nous connaissons tous le rôle des pollinisateurs comme les abeilles, mais d'autres qui ne nous sont pas aussi sympathiques jouent également ce rôle.

Dans la nature tout est recyclé par des insectes à l'état larvaire. Prenons l'exemple des mouches : leurs asticots voraces sont les meilleurs éboueurs de la nature. Fruits pourris, cadavres, excréments, c'est à eux que revient la lourde tâche de faire disparaître tout ça.

N'oublions pas non plus qu'ils servent de nourriture à de nombreuses autres espèces : oi-

seaux, hérissons, lézards, amphibiens, poissons... Leur disparition se répercute sur la chaîne alimentaire.

Les oiseaux y paient un lourd tribut. Par exemple en Sarthe le Département nous alerte : « Où sont passés les oiseaux de nos campagnes ? » : le chardonneret élégant - 62 %, la tourterelle des bois - 49 %, le verdier d'Europe - 65 %, le bruant jaune - 69 %, le bouvreuil pivoine - 85 %, la linotte mélodieuse - 57 %, le rouge-gorge - 26 %... Seules quelques espèces sont stables ou en légère augmentation : la mésange bleue, la bergeronnette grise, la huppe fasciée + 16 %, le pic épeiche + 35 %.

En Pays de Loire les populations d'oiseaux se sont réduites d'un tiers en 15 ans.

Pourquoi les insectes disparaissent-ils ?

Les raisons sont multiples : la perte de leur habitat due à l'urbanisation, la déforestation, la conversion agricole et le recours aux pesticides et aux engrais de synthèse dans les pratiques de l'agriculture intensive. S'ajoutent à cela, les virus, parasites, les espèces invasives et enfin le changement climatique surtout à ce stade dans les régions tropicales.

Les disparitions auxquelles nous sommes les plus sensibles : les abeilles en première ligne, mais aussi les guêpes, les fourmis, les frelons, les papillons, les coléoptères (scarabées, coccinelles), les insectes aquatiques (libellules, éphémères)...

Sont-ce là les prémisses de la 6ème extinction dont nous parlent les scientifiques ?

Que pouvons-nous faire pour enrayer ce phénomène ?

- Jardiner le plus naturellement possible, en faisant votre compost avec tous vos déchets d'origine végétale : tonnes, tailles de haies, déchets de cuisine. Il vous servira d'engrais gratuit (tout en allégeant votre poubelle).

- Utiliser des produits et des traitements bio

Rappel : les particuliers sont tenus de ne plus utiliser de pesticides de synthèse depuis le 1^{er} janvier 2019. Leur détention est passible d'une amende. Vous pouvez si vous en détenez encore, les rapporter à votre déchetterie.

- Pailler pour conserver un sol frais, vivant, meuble, facile à travailler. Le paillage évite aussi la pousse des adventi-

ces (mauvaises herbes).

- Aménagez des refuges à insectes dans vos jardins : hôtel à insectes, tas de bois, coin sauvage sans interventions, jardin à papillons avec plantes nectarifères et plantes sauvages (plantes hôtes dont les chenilles se nourrissent comme l'ortie, le pâturin, le dactyle, le lotier, le genêt, le lierre...)

- Veiller à la conservation des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanismes. Elles constituent des refuges et des couloirs de circulation pour toute cette petite faune.

- En ce qui concerne l'utilisation de pesticides par l'agriculture conventionnelle, vous pouvez peser sur les décideurs en rejoignant le mouvement « Nous voulons des coquelicots »

GSPP a rejoint ce mouvement depuis le 1^{er} février et vous pourrez nous retrouver tous les 1^{er} vendredis du mois à 18h30, place de la République (de l'église) à Ecommoy.

Le principe : pendant deux ans, jusqu'en septembre 2020, des citoyens se retrouvent à cette même date et au même endroit, pour montrer leur détermination dans leur rejet des pesticides et faire signer la pétition « l'appel des coquelicots » qui totalise déjà 800 000 signatures en France.

Le rassemblement se veut festif et joyeux (chants, musique, animations, ...)

Plus de renseignements :

<http://nousvoulonsdescoquelicots.org>

Chantal Blossier

Encore mieux trier

Vous le savez peut-être, les déchets de nos sacs jaunes, après collecte, sont dirigés vers les installations de VALOR PÔLE 72 au Mans. Cette entreprise assure le tri des matériaux pour les envoyer ensuite vers les filières de recyclage. Nous avons, durant ces dernières années, organisé deux visites de ces installations. Et ceci nous a permis de comprendre quelques astuces pour « encore mieux trier ». Nous vous proposons l'une d'entre elles, qui est liée au premier dispositif qui accueille nos déchets, j'ai nommé le « crible balistique ».

Imaginez un genre d'escalier métallique, dont les marches sont percées de trous circulaires. Ces marches secouent les matériaux. Les corps dits « creux » (bouteilles plastique, Tetrapack ou boîtes de conserve) rebondissent et tombent en bas de l'escalier. Les produits « plats » (papier, carton, films plastique) quant à eux remontent progressivement l'escalier. Les trous circulaires de 60 mm laissent tomber les « fines » qui ne seront pas valorisées autrement que par incinération.

D'où l'intérêt de minimiser autant que possible ces objets de moins de 60 mm dans nos sacs jaunes.

Gardons les feuilles (papier, alu, ...) à plat sans les chif-

fonner. N'en faisons pas de confettis.

Apprenons à identifier nos déchets métalliques à l'aide d'un aimant pour distinguer l'acier de l'aluminium. Ceci permet de regrouper de petits objets dans une boîte ou canette du même métal (et de plus de 60 mm) : objets en alu dans un contenant en alu refermé après remplissage. Idem pour l'acier. Autre solution à privilégier si possible : la benne à métaux de la déchetterie.

Pour visualiser des exemples et apprendre d'autres astuces, venez nous rencontrer sur notre stand (Comice, forum des associations, ...) ou sur notre site internet www.gspp.asso.st (rubrique « Les études » / Mieux trier nos déchets)

Pour une visite virtuelle de l'installation de tri : www.valorpole-72.fr

Gilles Guérin

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

de l'Orée de Bercé Belinois

Notre association a suivi avec attention l'élaboration de ce PLUi, notamment à travers notre représentation au titre des personnes publiques associées pour Sarthe Nature Environnement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présenté en novembre 2017 nous paraissait plutôt satisfaisant.

A cette version sont venus s'ajouter des projets nouveaux présentés en février 2019, qui nous ont semblé en contradiction avec les objectifs ambitieux annoncés quant à la préservation des espaces agricoles et naturels.

Nous avons donc émis des réserves sur ces projets.

L'un impacte une zone agricole : extension du garage Glinche à Ecommoy pour laquelle nous avons demandé qu'une solution en hauteur soit privilégiée ou, qu'à défaut les sols des nouveaux parkings soient à 100% perméables et réversibles de sorte qu'ils puissent être rendus à l'agriculture en cas d'échec du projet.

L'autre se situe également sur une parcelle agricole à proximité d'une zone humide. Il s'agit du projet de transfert de l'Intermarché de St Gervais sur la commune de Laigné en Belin, en sortie de village, sur la route du Mans (RD 139)

Nous sommes par principe opposé à l'étalement urbain commercial et attachés à conserver des commerces de proximité dans nos villages, ceci d'autant plus que la concurrence d'autres enseignes dans ce nouveau secteur sera plus grande.

L'évolution actuelle du commerce (e-commerce et «drive») ne nécessite pas forcément un agrandissement des surfaces commerciales.

Dans tous les cas si le transfert devait se faire, nous demandons que les locaux d'Intermarché à St Gervais soient transformés en marché de proximité (circuits

courts, production locale) et/ou en épicerie Bio et que le magnifique chêne qui se trouve sur le terrain envisagé (parcelle 25) soit épargné.

La localisation exacte du projet n'étant pas connue, il est difficile de se prononcer quant aux impacts sur la zone humide.

Un autre point nous préoccupe que nous considérons comme une régression environnementale, c'est la suppression totale des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la communauté de communes au profit d'autres classements, sans que ces choix soient justifiés.

Le classement EBC empêche le changement d'affectation des sols, ce qui protège l'espace forestier et lui permet de rester forêt.

La Communauté de Communes s'est dotée d'une charte forestière signée en février 2018. Si celle-ci veut conserver son objet, l'espace forestier se doit de conserver cette protection s'il n'est pas déjà protégé par un statut de forêt domaniale, communale, ou par un plan de gestion simple pour la forêt privée. En ce qui concerne notre collectivité la propriété forestière y est morcelée en de nombreuses petites parcelles qui se retrouvent dans cette version du PLUi en zone naturelle (N : zone naturelle couvrant les secteurs naturels et forestier à préserver). Ce classement est insuffisant pour garantir une réelle protection.

Nous avons par ailleurs noté des petites erreurs, par exemple sur l'emplacement de certains lieux-dit, des oublis dans le recensement des mares...

Nous incitons vivement chaque habitant à être très vigilant lors de l'enquête publique qui devrait se tenir prochainement et à faire remarquer toute erreur, incohérence ou omission. Nul ne connaît mieux un territoire que celui qui l'habite.

Chantal Blossier

Brûlage des déchets verts

Le brûlage de déchets verts par des particuliers (et collectivités) est strictement interdit par le règlement sanitaire départemental RSD (arrêté en Sarthe le 22 juillet 2010), sauf dérogation préfectorale.

Ceci s'étend également aux entreprises d'espaces verts et paysagistes.

En cas d'irrespect le contrevenant est passible d'une amende de 3ème classe (montant maximum 450€).

Cette interdiction ne vaut pas pour les professionnels (agriculteurs, forestiers, entreprises diverses, hors élimination de déchets verts de particuliers).

Elle est cependant régie par d'autres réglementations :

- la conditionnalité des aides de la PAC

- la lutte contre les épisodes d'alerte à la qualité de l'air
- la prévention des feux de forêt (arrêté préfectoral actuellement en cours de révision)

Si vous êtes particulier, vous pouvez apporter vos déchets verts dans votre déchetterie où ils seront valorisés. Vous pouvez aussi composter vos tontes de pelouses, les utiliser en paillage ou les « mulcher ». Pour les déchets d'élagage, vous pouvez les broyer et les utiliser en paillage dans votre jardin, très efficace pour garder la fraîcheur et limiter les arrosages, éviter la pousse des herbes indésirables, recharger le sol en carbone et stimuler la vie du sol.

Une année chez les frelons asiatiques

Le frelon asiatique (nom scientifique : *Vespa Velutina Nigritorax*) introduit accidentellement dans le Sud-Ouest de la France probablement en 2004, s'est développé sur une grande partie du territoire national. Cette espèce, représente un danger sanitaire. Elle nuit de façon importante aux filières apicoles, arboricoles, maraîchères et porte atteinte à la biodiversité par prélèvements de nombreux insectes sauvages.

La sortie d'hivernage des fondatrices (reines) s'étale de début février à mai (selon la température).

Au printemps, c'est la période recommandée pour le piégeage qui doit être le plus sélectif possible.

A cette saison la fondatrice débute seule la construction de son nid primaire dans un lieu abrité : auvent, cabanon, abri de jardin, porche de maison ...

Savoir repérer les nids primaires :



A partir de mi-juin, la reine et les ouvrières du nid primaire partent pour construire un gros nid appelé nid secondaire.

Le nid secondaire de frelon asiatique est construit par les ouvrières. Elles récoltent du bois sur l'écorce des arbres et font une pâte à papier en le mélangeant à leur salive. La forme du nid va d'une forme sphérique à celle d'une poire. La taille maximale est atteinte fin octobre et peut aller jusqu'à un mètre de hauteur et 70 à 80 cm de diamètre.



Un besoin de protéines devient nécessaire pour l'élevage des larves. Ceci représente 500 g d'insectes par jour provenant à 80% d'abeilles en zone urbaine et 40 à 50 % en zone rurale, le reste étant composé de chenilles, papillons, mouches, libellules... (portant largement atteinte à la biodiversité). Pour collecter cette nourriture, un individu peut parcourir jusqu'à 60 km par jour à 21 km/h de moyenne.

En pleine saison un nid grossit de 4 à 6 cm par semaine.

En août et septembre, la reine pond environ 150 œufs par jour.

En septembre octobre l'activité est au maximum. Il peut y avoir entre 15 000 et 17 000 cellules dans un nid

Les cellules ne sont utilisées que 2 fois. La population à l'intérieur du nid varie de 1200 à 1800 adultes.

La durée de vie du frelon asiatique serait de 30 jours en pleine saison active et de 55 jours au printemps et en automne.

De septembre à fin novembre commence l'élevage des fondatrices et des mâles pour les féconder. Cet élevage peut représenter jusqu'à 500 reines et 1000 mâles par nid. Pour féconder une fondatrice, il faut de 2 à 3 mâles pour la diversité génétique. La fécondation des fondatrices se fait posée, contrairement aux abeilles domestiques ou la fécondation se fait en vol.

Pour les apiculteurs, l'incidence sur les ruches est de plusieurs ordres :

Un prélèvement intensif affaiblit la colonie par interruption de l'approvisionnement en pollen et en nectar. S'ensuivent l'arrêt de ponte de la reine, le vieillissement de la colonie qui manquera d'abeilles pour réchauffer la grappe (forme prise par la colonie pour hiverner ou essaimer) et le peu de couvain d'hiver (ensemble composé d'œufs, de larves et de nymphes) et le développement de maladies.

Incidence du nombre de frelons devant une ruche :

- 2 frelons => perturbation des abeilles, mais l'activité continue,
- 3 à 5 frelons => forte perturbation, grappe d'abeilles pour se défendre devant l'entrée,
- plus de 5 frelons => la ruche est condamnée sauf si celle-ci peut être déplacée dans une zone non infestée.

Pour minimiser ces graves nuisances, le **Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)** recommande la destruction des nids à partir de la mi-juillet, avant la délocalisation de la colonie et la naissance des futures fondatrices. Cette méthode de lutte serait la plus efficace, les techniques de piégeage étant pour le moment inutiles ou inadaptées.

Ce document a été conçu en partie par l'équipe du Groupement Sanitaire Apicole de la Sarthe (GDSA 72 <https://www.abeilles72.org/>)

Denis Trouillet